

EDITO

L'Agriculture rend hommage à Michel DINET, « l'homme des territoires »

Ce samedi soir du 29 mars, Michel DINET nous a quittés. Il devait assister, comme il aimait le faire, aux travaux de notre assemblée du lundi 31 mars. Ce matin là, élus, invités et collaborateurs de la Chambre, encore sous le choc, lui ont rendu un hommage appuyé.

Michel DINET était un défenseur de l'agriculture et un ambassadeur des territoires. Pas seulement des territoires ruraux ; il veillait depuis ses premiers engagements sur les équilibres entre ville et campagne.

Comme Président de la collectivité départementale, il avait voulu une relation contractuelle forte et pérenne avec la profession agricole. Chaque année sur une exploitation, dans un territoire différent, il signait une déclinaison actualisée de la charte de partenariat Conseil Général - Agriculture et en profitait pour rappeler le rôle moteur des agriculteurs dans le développement local et dans l'économie du département.

Pendant plus de quarante ans, j'ai eu l'honneur et le plaisir d'être proche de Michel DINET. J'ai perdu un ami ; le monde agricole et les citoyens de Meurthe-et-Moselle ont perdu un homme simplement et profondément humain, un grand homme politique.

Soyons sûr que son empreinte ne pourra jamais s'effacer.

Le meilleur hommage que nous pouvons lui rendre est de poursuivre ensemble son action en faveur de ce dialogue constructif entre agriculture, territoires et société.



Gérard RENOARD
Président
de la Chambre d'agriculture
de Meurthe-et-Moselle

Dématérialisation : la profession s'organise

L'ère du zéro papier n'est pas encore vraiment là et pourtant les exploitants agricoles, comme tous les chefs d'entreprises utilisent de plus en plus les moyens électroniques pour leurs démarches. L'agriculture est une profession où l'adaptation est une nécessité.

Les éleveurs sont majoritairement aujourd'hui abonnés à un service sur le web qui collecte, calcule, stocke et restitue toutes les informations techniques concernant leur élevage. Les liasses et documents récapitulant les volumes de production, les caractéristiques de chaque animal, la qualité du lait ou le choix des taureaux pour l'insémination ont depuis longtemps été remplacés par des accès sur des comptes personnels de l'exploitation. Lorsque l'élevage est équipé d'un robot de traite, toutes les informations sont saisies et enregistrées automatiquement et en temps réel.

En ce qui concerne l'identité des animaux, les boucles bien visibles aux oreilles des vaches ou moutons sont de plus en plus munies d'une puce. Ainsi l'animal, en passant devant un lecteur optique décline automatiquement son identité.

D'ici quelques mois, les mouvements d'animaux seront eux aussi 100% dématérialisés. Finis les passeports et les déclarations papiers. Lors de la vente d'un animal à un voisin, lors du départ pour l'abattoir, lors de la sortie d'une bête sur un salon ou un concours, un flash sur la puce et les services réglementaires et sanitaires sont alertés de déplacement.

Lorsque les agriculteurs doivent rendre compte à l'administration en vue de l'attribution des subventions de la PAC, nombreux sont ceux qui transmettent pour chacune des parcelles exploitées, toutes les données par télédéclaration. La cartographie des parcelles les interventions, dates de semis, date et dose d'engrais, de traitements, récolte, rendement, ... sont ainsi télétransmis. En 2013, 83% des agriculteurs ont abandonné la déclaration papier. Et pour 2014, le défi à relever est à 100% !

Les agriculteurs d'avant-hier avaient toutes leurs données dans la tête, ceux d'hier avaient leur calepin dans la poche, ceux d'aujourd'hui ont leur Smartphone, leurs applications Internet et font face à une administration de données toujours croissante en supprimant le papier..

Un prochain numéro de Cultivons les Territoires prolongera cette présentation sous le titre :

Les agriculteurs à la pointe de l'innovation dans leurs champs et leurs étables

Méthanisation collective territoriale et agricole à Laneuveville-devant-Nancy

Un projet de méthanisation collective d'envergure vient de démarrer entre l'industriel Novacarb, un bureau d'études spécialisé Methaneo et une trentaine d'exploitations agricoles dans un rayon de 15 kilomètres autour de Laneuveville-devant-Nancy. Le bio-Méthane (CH₄) sera injecté dans le réseau alimentant l'usine en substitution de gaz importé et le bio-CO₂ pourra être valorisé dans la fabrication du bicarbonate de soude. La Chambre d'agriculture a participé à la mobilisation et à l'organisation des premières réunions d'information des agriculteurs par les porteurs du projet. Celles-ci ont permis de constituer le groupe, d'expliquer le principe d'Unité de Méthanisation Collective, Territoriale et Agricole (UMCTA, le modèle d'économie circulaire appliquée à la méthanisation propre à Méthanéo) et les modalités d'épandage du digestat pour une bonne valorisation agronomique.

L'association des agriculteurs apporteurs de matière s'est constituée, elle travaillera à définir les règles de fonctionnement et les organisations pratiques comme les transports des matières, les bases de calcul d'échange fumier/digestat...

Le projet table actuellement sur 21 000 tonnes de fumiers, 600 tonnes de menues-pailles. Des apports extérieurs comme le fumier de cheval viendront en complément.

Le démarrage du fonctionnement de l'unité est prévu début 2016.



Les circuits courts s'organisent dans le Pays Haut

Une journée d'échanges entre producteurs fermiers, élus et acteurs des collectivités territoriales, associations de consommateurs, s'est tenue le 26 novembre dernier à Villers la Chèvre. Organisée conjointement par le Conseil Général et la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle, elle a réuni une trentaine d'acteurs du territoire.

Les acteurs se sont réunis d'un côté pour définir leurs besoins, d'un autre côté pour identifier les freins à l'organisation des circuits courts. Tous s'accordent pour espérer que les frontières, qu'elles soient

départementales ou nationales, s'effacent pour faciliter la mise en place de circuits de vente collectifs tels que la vente en paniers, l'émergence de drive fermier, de magasins de produits fermiers, ou encore de service traiteur fermier. Sur le territoire, cohabitent des adhérents du Groupement d'Achat Solidaire du Pays Lorrain, de Saveurs Paysannes, de Paysan Bio Lorrain, qui peuvent constituer des socles sur lesquels bâtir de nouveaux projets qui satisfassent tout autant les producteurs fermiers que les consommateurs.

Le recyclage de pneumatiques sur Lunéville

Depuis 10 ans, une filière nationale existe pour le traitement des pneumatiques. Cependant, les pneus issus des silos d'ensilage, conçus avant 2004, n'entrent pas dans cette filière. Le remplacement des pneus sur les silos implique de réfléchir à des alternatives et aux possibilités et coûts de leur recyclage. Les agriculteurs sont d'ailleurs très demandeurs pour ce type d'initiative.

En effet, la Chambre d'agriculture a mené une enquête auprès des agriculteurs des Communautés de Communes de la Vezouze et de la Mortagne, dans le Lunévillois. Celle-ci visait à évaluer les stocks de pneus présents dans les exploitations et à connaître la volonté de recycler ou pas ces pneus. Avec un taux de retour de 28%, l'enquête a montré :

- que les agriculteurs sont prêts à 40% à éliminer l'ensemble des pneus de leur exploitation
- qu'au moins 200 tonnes de pneus pourraient être recyclés.

La Chambre d'agriculture et les communautés de communes ont rencontré Alpha Recyclage, entreprise de revalorisation de pneumatiques, située à Laronxe. Les collectivités s'interrogent sur les moyens d'accompagnement de ce projet. La Chambre d'agriculture organisera prochainement une réunion pour présenter les résultats de l'enquête et pour convenir de la suite de ce projet, avec les Communautés de Communes de la Vezouze et de la Mortagne.



Maitriser le foncier pour développer le vignoble toulais

Le projet Côte à côte vignoble 2020 mené sur le territoire de la zone AOC côtes de Toul avec les communautés de communes du Toulais et de Colombey se poursuit avec des actions visant à maitriser le foncier disponible. Une convention va être signée entre la SAFER, les deux comcom, l'ODG et la Chambre d'agriculture afin de fixer les objectifs de cette maitrise foncière. La constitution d'îlots cohérents permettra de favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs et de conforter des exploitations en place. Une priorité sera donnée aux projets viticoles. Un comité local d'animation va être mis en place afin de faciliter la mise en adéquation de l'offre et de la demande.

D'autre part un groupe de travail a été constitué avec la Chambre d'agriculture et l'Organisme de Défense et de Gestion (ODG) de l'AOC Côtes de Toul pour élaborer un projet de statuts de GFA mutuel viticole et les baux à ferme afférents. L'objectif de ce GFA est d'acquérir du foncier dans la zone AOC afin de les louer par bail à long terme à un(des) jeune(s) agriculteur(s). Catherine Fleury, juriste à la Chambre d'agriculture et Jérémie Soulié animateur de l'ODG assure l'animation de ce groupe. La réflexion s'appuie sur l'expérience du GFA mutuel du Jarnisy dont le président fait partie du groupe.

L'agriculture, socle du dynamisme des territoires

Les attentes sociétales vis-à-vis de l'agriculture française ont connu de profonds changements ces cinquante dernières années. D'exclusivement alimentaires après-guerre, elles se sont élargies à des notions plus larges : développement économique des territoires, prestation de services, préservation de l'environnement, qualité du paysage et du cadre de vie.

Un rôle stratégique pour les territoires

Cette activité a vu par ailleurs son poids économique diminuer par rapport à celui des secteurs secondaires et tertiaires. Cependant, son rôle reste éminemment stratégique pour le territoire :

- sa mission première est de nourrir les hommes, enjeu prioritaire à l'échelle de la planète,
- elle contribue au développement d'autres secteurs économiques, fortement ancrés dans les territoires, notamment ruraux,
- elle joue un rôle prépondérant dans la gestion de l'espace et des ressources naturelles.

L'agriculture assure un approvisionnement en biens alimentaires et non alimentaires de tous les territoires, et crée des activités et des emplois qui contribuent à la qualité de l'environnement et du cadre de vie pour tous. Le maintien de l'activité agricole sur le territoire français est donc essentiel pour l'Etat comme pour les collectivités territoriales, acteurs pilotes du développement des territoires. Du fait de son lien avec la terre, la production agricole est une activité difficilement délocalisable qui exerce des effets induits sur les autres secteurs : les fournisseurs de matériels, le secteur des transports, les industries agroalimentaires, la distribution, les prestataires de services (banques, assurances, conseils). Elle constitue également l'un des facteurs d'attractivité et de développement pour d'autres activités économiques dans les territoires ruraux (tourisme notamment). Les emplois ainsi induits forment un socle de l'économie des territoires.



Cependant, malgré ce rôle structurant pour la dynamique des territoires, l'agriculture est fragilisée par :

- une urbanisation galopante : ses surfaces diminuent, du fait notamment de l'urbanisation et l'artificialisation des sols;
- une concentration des emplois du secteur ;
- une modification de la représentation du secteur agricole. En lien avec cette baisse relative du poids économique du secteur agricole, l'agriculture a d'autant plus de difficultés à faire prendre en compte ses atouts et ses préoccupations.

Les collectivités territoriales, au fur et à mesure de leur montée en puissance, jouent un rôle sur ces évolutions. Elles entendent répondre aux attentes de leur population et conserver les atouts de leurs territoires liés à la présence de l'activité agricole. Il leur appartient donc d'atteindre ces objectifs au travers de leurs politiques locales d'aménagement (préservation du foncier agricole), de développement économique (soutien aux filières, approvisionnement local), de tourisme... L'activité agricole doit, en contrepartie, être capable de s'adapter et être force de proposition pour répondre à ces besoins.

Un développement équilibré des territoires

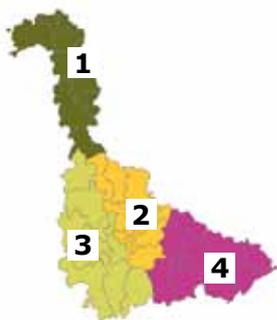
Pour la Chambre d'agriculture, le développement équilibré des territoires est une priorité. Une agriculture compétitive et dynamique, qui préserve et crée de l'emploi localisé et contribue à la gestion et à la protection des ressources naturelles, est un socle du développement économique et de la valorisation des territoires.

Les collectivités territoriales et la Chambre d'agriculture peuvent croiser leurs compétences pour répondre à des enjeux vitaux : production alimentaire de qualité, gestion des ressources naturelles et des risques, développement économique des territoires ruraux, équilibre des relations entre urbains et ruraux, cadre de vie et qualité du vivre ensemble. Le statut d'établissement public de la Chambre d'agriculture, ses missions, ses savoir-faire, son lien avec le terrain et sa proximité avec les agriculteurs, sont en effet des spécificités et des atouts qui la positionnent comme interlocuteur privilégié auprès des collectivités territoriales (contacts dans les territoires page 4).

Est une publication éditée par la Chambre d'agriculture de Meurthe et Moselle - 5 rue de la Vologne - 54 520 LAXOU
Tel : 03.83.93.34.10 - Fax : 03.83.93.34.00
www.meurthe-et-moselle.chambagri.fr

Directeur de la publication : Gérard RENOARD
Conception : Virginie GRAND
Coordination et rédaction : Equipe de la Chambre d'Agriculture
Crédits photos : Chambres d'Agriculture
Le journal des entreprises

ISSN 2108-3606



Vos interlocuteurs

1. Caroline COZZI
Tel : 03.82.46.17.81
@ : caroline.cozzi@meurthe-et-moselle.chambagri.fr

2. Nicole LE BRUN
Tel : 03.83.93.34.90
@ : nicole.le-brun@meurthe-et-moselle.chambagri.fr

3. Annelise LOUYOT
Tel : 03.83.93.34.90
@ : annelise.louyot@meurthe-et-moselle.chambagri.fr

4. Marion BEAUDOUIN
Tel : 03.83.93.34.81
@ : marion.beaudouin@meurthe-et-moselle.chambagri.fr

A PROPOS DE ...

Les Fermiers Lorrains en Restauration Collective

L'association d'approvisionnement de proximité de la restauration collective est née. Elle aura pour mission de valoriser la production locale sur le circuit alimentaire de la Restauration Hors Domicile (RHD).

Depuis quelques années, les collectivités et les acheteurs privés sont en attente d'une meilleure identification des produits locaux destinés à la RHD. La Chambre Régionale d'agriculture (CRAL) et les 4 chambres départementales se sont engagées dans l'organisation de l'offre.

50 exploitations agricoles sont en cours d'adhésion. Toutes les gammes de produits sont présentes : légumes et fruits de saison, pommes de terre, charcuterie, viande de porc, de bœuf, volaille, œufs, fromage, yaourt, huile, pain.

La première mission des Chambres d'agriculture sera d'accompagner l'association à la constitution d'un site de commande en ligne pour les professionnels.

Le conseil d'administration est constitué de 12 membres représentant les différentes gammes de produits nécessaire au repas et répartis dans les 4 départements. Le Président de l'association est Xavier LEROND, représentant la CRAL.



Devant de gauche à droite : Michel Haffner (54), Sébastien Cousteur (88), Michel Pierson (88), Christel Rimlinger (55), Francois Millet (55), Sébastien Burnel (55).

Derrière de gauche à droite : Philippe Thomas(88), Xavier Lerond CRAL, Walter Michel (54), Philippe Duval (57), Francois Wijne (57), Jean-François Obriot (57)

AGENDA

Les week-end d'avril en Meurthe-et-Moselle Printemps à la ferme

Avec l'arrivée des beaux jours, les fermes du réseau « Bienvenue à la ferme » ouvrent leurs portes au cours des week-ends d'avril. Elles accueillent le public sur leurs exploitations diversifiées pour une visite découverte et animée et elles lancent leur saison 2014.

6 fermes de Meurthe-et-Moselle proposent ce rendez vous tout au long du mois d'avril.

Retrouvez les dates et le détails des animations sur : <http://www.printempsalaferme.com/>

Vivez le Printemps de plus près !

Rendez-vous
Dimanche 27 avril à midi
À LA FERME AUBERGE
des Verts Pâturages

Menu spécial « Plantes sauvages » :

- Amuse-bouches à la fleur de bourrache
- Fougère à l'ail des ours
- Poullarde au foie en croûte de sel nappée de sauce aux orties et ses légumes
- Assiette gourmande aux baies sauvages

Tarif : 30 €

Sur réservation

Ferme Auberge des Verts Pâturages
Route de Neufchâteau 54120
14 rue Gustave Charbonnet 54000

Retrouvez toute l'actualité de l'accès à la ferme sur www.sauvonsnotreterritoire.fr

Un événement